



FACULTÉ ASSC

MODULE 08

PANSEMENTS ET PLAIES EN VOIE DE GUÉRISON

Observer · protéger · soigner · prévenir · documenter · transmettre

POSITIONNEMENT DU MODULE

Le module traduit la compétence D.7. Il ne remplace pas les protocoles relatifs aux classifications, aux produits, aux techniques de nettoyage, aux fréquences, aux pansements spécialisés, aux drainages, aux plaies infectées ou aux situations sortant du périmètre ASSC.

Version 1.0 — août 2026 — JurisMedX



1. Périmètre documentaire

- Careum D.7 : peau, types de plaies, guérison, drainage, hygiène des plaies, observation, ulcus cruris venosum, escarre, prophylaxie, interventions et cours interentreprises.
- Plan de formation D.7 : règles d'hygiène, standards pour les escarres, types de plaies, plaies chroniques, microorganismes, matériel, observation, traitement conforme aux prescriptions, prophylaxie et attitudes.
- Modèle de formation pratique : apprentissage au quatrième semestre, matériel, classes de contamination, description/documentation, prophylaxie, liens avec B.1, B.2, D.2 et E.1, puis consolidation au sixième semestre.

LIMITE DOCUMENTAIRE

Les sources fournies ne détaillent pas les classifications exactes, les critères permettant de qualifier une plaie de premier ou deuxième degré, les produits, les séquences techniques, les fréquences, ni les signes précis imposant l'arrêt ou l'avis spécialisé.

2. Décodeur de la compétence D.7

Le référentiel attend	Ce que l'apprenti-e doit montrer	Ce qui impose de suspendre
Changer le pansement dans le périmètre D.7.	Une plaie identifiée comme relevant du périmètre, une prescription claire et une technique conforme.	Plaie non reconnue, prescription absente ou situation plus complexe.
Observer et décrire l'évolution.	Une comparaison dans le temps et une terminologie professionnelle.	Changement inhabituel ou observation impossible à interpréter dans son rôle.
Appliquer l'hygiène et se protéger.	Une préparation organisée, une protection adaptée et une prévention des contaminations.	Matériel ou conditions d'hygiène insuffisants.
Prévenir l'escarre et respecter la personne.	Des mesures prophylactiques, une information claire, de l'empathie et le respect de l'intimité.	Risque non maîtrisé, refus ou besoin d'un avis spécialisé.

3. Le réflexe PLAIE

PLAIE — outil pédagogique JurisMedX

Un fil conducteur à articuler avec la prescription, le protocole de plaies et le périmètre réel de l'ASSC.

P — Périmètre et prescription — Confirmer que la situation relève de D.7 et que l'instruction est claire.

L — Lire l'évolution — Comparer aux observations antérieures et recueillir les plaintes.

A — Assurer l'hygiène — Préparer le matériel, protéger la personne et le professionnel, prévenir la contamination.

I — Intervenir selon le protocole — Changer le pansement sans improviser de produit, de fréquence ou de technique.

E — Évaluer, écrire, escalader — Décrire, documenter, appliquer la prophylaxie et demander un avis si nécessaire.



4. Trame d'observation à valider

OUTIL DE TRAÇABILITÉ

La source exige une observation professionnelle et une documentation de l'évolution. Les rubriques exactes doivent être alignées sur le dossier de soins et le protocole institutionnel.

Rubrique	Question pédagogique	Validation locale
Identification	La plaie et le site sont-ils correctement identifiés ?	À définir
Évolution	Qu'est-ce qui a changé depuis le dernier soin ?	À définir
Description	Quels termes professionnels doivent être utilisés ?	À définir
Peau et environnement	Quels éléments périphériques doivent être observés ?	À définir
Ressenti	Que dit la personne sur douleur, inconfort ou inquiétude ?	À définir
Pansement	Le produit et la prescription sont-ils concordants ?	À définir
Suivi	Que faut-il transmettre, documenter et réévaluer ?	À définir

5. Points de bascule

- La plaie ne peut pas être rattachée avec certitude au périmètre D.7.
- L'évolution diffère de ce qui était attendu ou documenté.
- La prescription, le produit ou le protocole ne concordent pas.
- Le matériel ou les conditions d'hygiène ne permettent pas un soin sûr.
- La personne exprime une douleur, une inquiétude ou un refus nécessitant une adaptation.
- Le risque d'escarre persiste ou s'aggrave malgré les mesures prévues.
- Le soin nécessite une technique, un produit ou une expertise non maîtrisés.
- La sphère intime ou la sécurité de la personne ne peuvent pas être préservées.

RÈGLE DE SÉCURITÉ

Une plaie qui ne ressemble plus à la situation prévue ne doit pas être traitée comme un pansement routinier.



6. Fiches terrain

Avant le soin

- Vérifier identité, prescription, périmètre et observations antérieures.
- Informer la personne et protéger son intimité.
- Préparer le matériel et les mesures de protection.
- Repérer les risques d'escarre et les besoins de mobilisation.
- Clarifier toute discordance.

Pendant le soin

- Observer l'évolution et utiliser la terminologie professionnelle.
- Respecter l'hygiène et la protection appropriée.
- Appliquer le changement de pansement selon le protocole.
- Écouter la personne et faire preuve d'empathie.
- Suspendre si la situation sort du périmètre.

Après le soin

- Documenter l'état et l'évolution selon le dossier de soins.
- Transmettre les changements et les incertitudes.
- Appliquer ou rappeler les mesures prophylactiques prévues.
- Assurer le suivi et la réévaluation.
- Réfléchir à l'action et aux améliorations.

7. Mini-cas corrigés

WC01 — La plaie qui a changé

Situation. Lors du soin, l'ASSC constate que l'aspect de la plaie n'est pas identique à celui décrit lors du pansement précédent.

Correction attendue. Comparer les observations ; décrire avec la terminologie prévue ; ne pas conclure seul-e ; transmettre avant de poursuivre si le changement remet en question le soin prévu.

Compétences mobilisées : D.7 ; A.3

WC02 — Le pansement non concordant

Situation. Le produit préparé ne correspond pas à celui mentionné dans la prescription ou le protocole consulté.

Correction attendue. Ne pas improviser de substitution ; préserver la traçabilité ; faire clarifier le produit et l'instruction avant le soin.

Compétences mobilisées : D.7 ; A.5



WC03 — L'intimité oubliée

Situation. Le soin concerne une zone intime et plusieurs personnes entrent dans la chambre pendant la préparation.

Correction attendue. Suspender la préparation si nécessaire ; protéger la sphère intime ; informer et obtenir l'accord ; organiser le soin de manière respectueuse.

Compétences mobilisées : D.7 ; A.2

WC04 — L'impatience de M. Germanier

Situation. La personne trouve le soin trop long, s'irrite et demande que l'ASSC accélère en sautant certaines étapes.

Correction attendue. Faire preuve d'empathie sans renoncer aux règles ; expliquer le déroulement ; préserver l'hygiène et les standards ; demander de l'aide si nécessaire.

Compétences mobilisées : D.7 ; A.2

WC05 — Le risque d'escarre persistant

Situation. La plaie est en voie de guérison, mais la personne reste longtemps alitée et bouge peu.

Correction attendue. Reconnaître le risque persistant ; appliquer les mesures prophylactiques prévues ; transmettre et intégrer la prévention au plan de soins.

Compétences mobilisées : D.7 ; B.2 ; A.3

WC06 — Le soin qui dépasse le périmètre

Situation. L'ASSC constate une situation qu'elle ne reconnaît pas comme une plaie du premier ou du deuxième degré en voie de guérison.

Correction attendue. Ne pas poursuivre comme s'il s'agissait d'un pansement D.7 standard ; protéger la personne ; solliciter une évaluation spécialisée ; transmettre et documenter.

Compétences mobilisées : D.7 ; A.5



8. Simulation de contrôle de compétence

Situation simulée : préparer un pansement fictif, vérifier le périmètre et la prescription, protéger l'intimité, observer une évolution inattendue, suspendre le soin et transmettre.

Étape	Observable	Erreur critique pédagogique	Trace attendue
Préparation	Identité, périmètre, prescription, matériel, hygiène	Commencer sans concordance	Contrôles explicités
Relation	Information, intimité, empathie	Exposer la personne ou minimiser son inconfort	Choix et besoins respectés
Observation	Comparaison, terminologie, évolution	Décrire par un jugement vague	Faits professionnels
Technique	Application du protocole	Improviser un produit ou une méthode	Action conforme ou suspendue
Suivi	Documentation, transmission, prophylaxie	Omettre un changement significatif	Traçabilité et suivi



9. Auto-évaluation

Critère	Oui	À consolider	Preuve / exemple
Je sais définir le périmètre D.7 et reconnaître quand je dois demander un avis.			
Je compare l'évolution de la plaie aux observations précédentes.			
J'utilise la terminologie professionnelle prévue.			
Je respecte les règles d'hygiène et de protection.			
Je change le pansement conformément à la prescription et au protocole.			
Je respecte l'intimité et j'accompagne l'insécurité de la personne.			
Je reconnais le risque d'escarre et les mesures prophylactiques.			
Je documente et transmets les changements ou incertitudes.			



10. Grille de validation institutionnelle

Point à valider	Source / protocole	Responsable	Statut
Définition locale du périmètre D.7			À valider
Classification et terminologie utilisées			À valider
Rubriques d'observation et documentation			À valider
Produits et catégories de pansements autorisés			À valider
Technique de nettoyage et d'application			À valider
Fréquences et modalités de changement			À valider
Classes de contamination et protection			À valider
Escarre : classification, prophylaxie et seuils d'alerte			À valider
Plaies chroniques et situations exclues du périmètre			À valider
Drainages et soins associés			À valider
Signes imposant interruption ou avis spécialisé			À valider
Photographie, mesure et traçabilité éventuelles			À valider



11. QCM de consolidation — sélection

1. La compétence D.7 porte sur :

- A. les pansements de plaies du premier ou du deuxième degré en voie de guérison
- B. toutes les plaies chroniques sans limite
- C. la prescription du traitement
- D. la chirurgie de la plaie

Réponse : A. Le référentiel limite explicitement D.7 aux plaies du premier ou du deuxième degré en voie de guérison.

2. Dans la situation exemplaire, M. Germanier présente :

- A. une plaie opératoire abdominale
- B. une escarre du deuxième degré au coccyx
- C. une brûlure étendue
- D. une plaie artérielle

Réponse : B. La situation exemplaire décrit une escarre du deuxième degré au coccyx.

3. Avant de changer le pansement, l'ASSC :

- A. observe la plaie et évalue son état
- B. retire le pansement sans observer
- C. modifie le traitement
- D. demande au patient de choisir le produit

Réponse : A. La situation exemplaire demande d'examiner la plaie et d'en évaluer l'état.

4. Après le soin, l'ASSC doit notamment :

- A. poser un diagnostic
- B. décider seule du prochain traitement
- C. noter l'état de la plaie
- D. supprimer les observations précédentes

Réponse : C. La situation exemplaire prévoit la notation de l'état de la plaie.

5. Parmi les normes guidant D.7 figurent :

- A. les règles de facturation
- B. les règles d'hygiène
- C. les règles électorales
- D. les règles de transport

Réponse : B. Les règles d'hygiène sont explicitement citées.

6. Le plan D.7 mentionne aussi :

- A. les standards concernant le traitement des escarres de décubitus
- B. les règles de perfusion centrale
- C. la prescription antibiotique
- D. la chirurgie plastique

Réponse : A. Ces standards font partie des normes guidant l'action.



7. Parmi les connaissances D.7 figurent :

- A. uniquement les produits de pansement
- B. uniquement l'anatomie
- C. les types de plaies, leur évolution et leur guérison
- D. uniquement la douleur

Réponse : C. Ces éléments sont explicitement mentionnés.

8. Les causes d'apparition des plaies chroniques et leurs soins :

- A. font partie des connaissances D.7
- B. sont hors du module
- C. concernent uniquement le médecin
- D. sont réservées au 6e semestre

Réponse : A. Le plan les cite parmi les connaissances guidant l'action.

9. L'ASSC doit connaître :

- A. seulement la couleur des pansements
- B. les causes d'apparition de l'escarre et les modalités de soins
- C. uniquement la mobilité
- D. uniquement la nutrition

Réponse : B. Ces causes et modalités sont citées dans D.7.

10. Les microorganismes et leur transmission sont liés à D.7 parce que :

- A. ils influencent la guérison et la sécurité du soin
- B. ils remplacent l'observation
- C. ils concernent uniquement le laboratoire
- D. ils n'ont aucun lien avec les plaies

Réponse : A. Le référentiel relie microorganismes, transmission et guérison des plaies.

11. Le matériel de pansement fait partie :

- A. uniquement du cours interentreprises
- B. uniquement du stock
- C. des connaissances guidant l'action
- D. d'un thème facultatif

Réponse : C. Le matériel de pansement est explicitement mentionné.

12. L'ASSC doit décrire la plaie :

- A. avec des termes personnels
- B. en utilisant la terminologie professionnelle
- C. uniquement oralement
- D. sans comparaison dans le temps

Réponse : B. Le référentiel exige une description professionnelle de l'évolution.

13. Le changement de pansement doit être réalisé :

- A. selon les principes appris et les prescriptions
- B. selon l'habitude du soignant
- C. selon le choix du patient uniquement
- D. sans tenir compte du plan de soins

Réponse : A. Les aptitudes D.7 renvoient aux principes et aux prescriptions.



14. En cas de doute ou de situation dépassant son rôle, l'ASSC :

- A. poursuit prudemment
- B. change de produit
- C. sollicite l'aide de spécialistes
- D. attend plusieurs jours

Réponse : C. Le référentiel prévoit de solliciter l'aide de spécialistes au besoin.

15. Reconnaître les signes et risques d'une escarre permet :

- A. de poser un diagnostic définitif
- B. de prendre des mesures prophylactiques
- C. de choisir seul le traitement
- D. de remplacer l'équipe

Réponse : B. La prophylaxie fait partie des aptitudes D.7.

12. Sources et traçabilité

- Careum, Support de cours ASSC, Cahier 7 — Actes médico-techniques 2/2, compétence D.7, table des matières, pp. 122-150.
- OdASanté, Plan de formation ASSC, registre E, compétence opérationnelle D.7, p. 43.
- OdASanté, Modèle de formation avec documentation du suivi, registre F, compétence D.7, pp. 69-71.

STATUT

Version pédagogique 1.0. Les classifications, produits, techniques, seuils d'alerte et protocoles de soins de plaies restent à valider avant publication et utilisation pratique.